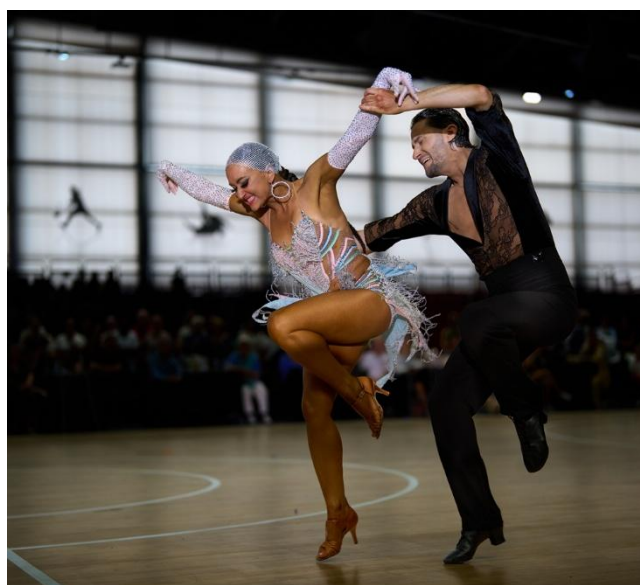
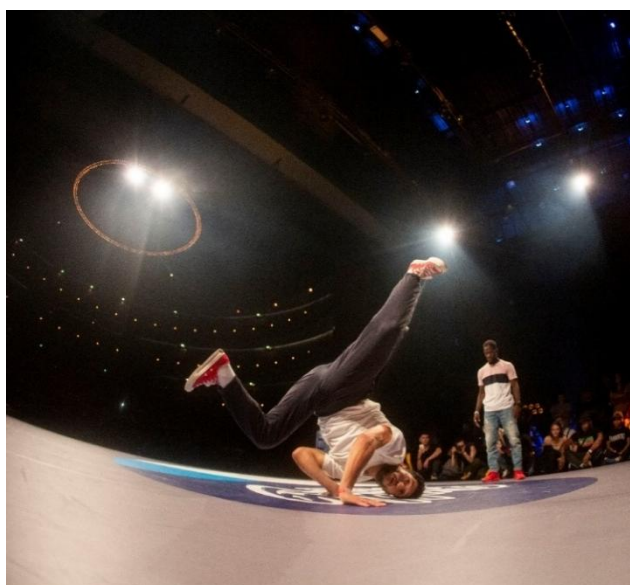




PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL 2025-2029

version 20/05/2025 validée par Charles FERREIRA Président de la FFdanse le 20/06/2025



SOMMAIRE

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET DE PERFORMANCE DE LA FF DANSE

1. BILAN DE L'OLYMPIADE 2024	p.3
1.1 le parcours olympique du breaking	p.3
1.2 les danses latines & standards	p.7
2. OBJECTIFS DE RESULTATS POUR LE CYCLE 2025 – 2029	p.10
3. ORIENTATIONS DU PROJET FEDERAL HN DE LA FFDANSE	p.11
3.1 Projet de création d'un centre fédéral des danses sportives	p.12
3.2 Projet de création d'un Pôle Espoirs de danses sportives	p.13
3.3 Programme d'excellence	p.14
3.4 Programme d'accession	p.15

II. DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PPF DE LA FFDANSE

1. COMPETITIONS ET CRITERES DE HAUT NIVEAU	p.16
1.1 Compétitions de référence	p.16
1.2 Critères de mise en liste des sportifs de haut niveau	p.17
1.3 Critères de mise en liste pour les juges et arbitres (JAHN)	p.19
1.4 Convention du sportif de haut niveau avec la FFDanse	p.20
2. PROGRAMMES D'EXCELLENCE & D'ACCESSION	p. 21
2.1 Programme d'excellence	p.21
Pôle France de danses sportives PFDS	p.22
Programmes équipes de France BRK, DL&S	p.22
2.2 Le programme d'accession haut niveau	p.23
Les structures du PPF	p.23
Les indicateurs de performance des structures	p.24
3. DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT	p.25
3.1 L'accompagnement socioprofessionnel (SSP) des sportifs de haut niveau	p.25
3.2 surveillance médicale réglementaire • périmètre de la SMR	p.28
3.3 formation sportive et citoyenne des sportifs	p.29
3.4 spécificité de la performance de la sportive	p.29
3.5 dimension de la santé mentale.	p.30

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET DE PERFORMANCE DE LA FF DANSE

Positionnement du projet fédéral, volonté de s'inscrire de façon durable dans une dynamique de performance.

La FFDanse, « **la fédération de toutes les danses** », cette maxime de la FFDanse est un des piliers du projet : rassembler et croiser les compétences, faire dialoguer les expertises, pour générer de l'innovation et des orientations performantes.

L'aventure olympique portée par la FFDanse depuis 6 a été transformative, en regard de l'organisation sportive, de la bonne jauge des objectifs lorsqu'on se projette dans la dimension internationale, mais aussi des choix à opérer pour atteindre ces ambitions mondiales d'excellence. Enfin elle démontre que tout est possible, mais que le diable se cache dans les détails, entendre là que la performance est multiforme, qu'elle demande de faire des choix, parfois difficile, et que l'attention portée au projet doit être constante.

1. BILAN DE L'OLYMPIADE 2024

Le bilan brut en ce qui concerne le break sera présenté, mais il ne doit pas occulter de multiple difficultés qui ont été rencontrées, parfois dépassées et résolues, parfois plus structurantes et donc qui présentent le risque de perdurer.

Parallèlement à la discipline olympique du break, nous aborderons l'autre, ou plutôt les autres disciplines haut niveau de la FFdanse, à savoir les danses dites de couples (latines, standards et 10 danses). Elles aussi ont été impactées par la dynamique olympique de Paris 2024.

1.1 LE PARCOURS OLYMPIQUE DU BREAKING

Le breaking a été brutalement invité aux JOP de Paris 2024, « nous on avait rien demandé » rappelle la plupart des acteurs, danseurs et entraîneurs. Cela illustre une des singularités du break, né dans la rue et peu enclin à se soumettre aux institutions. Et pourtant il a bien fallu que ses acteurs s'insèrent dans un dispositif fédéral, lui-même pas préparé à accueillir une telle discipline, avec des codes différents de ceux qui guidaient historiquement la fédération. Il faut bien comprendre que sur un continuum social, musical ou esthétique, le monde feutré des danses dites de « salon » est aux antipodes du monde de la rue des danses dites « urbaines ».

Bilan brut du break aux JOP 2024

	Qualifiés	Sorties de tableau	Finales	Places	Médailles
FEMMES	2/2*	1/2	Défaite en ¼	7,14	0
HOMMES	2/2*	1/2	Finale	2,15	1 argent

**la France a bénéficié de « facilités » de qualifications en tant que pays hôte, sans quoi des quotas 1F & 1H auraient été atteints.*

Ces résultats sont assez conformes à la période de l'olympiade, sur les compétitions de référence

Podiums	CM 2021	CPE MONDE 22/24	CE 2022	CM 2023	CM 2024
FEMMES	0	0	0	Sya 3ème	0
HOMMES	0	0	Dany titre	0	0

Soutien du break

En parallèle les moyens accordés à la FFDanse, pour le break ont été conséquents. Cette importante évolution des subventions, que ce soit pour le haut niveau ou le développement a généré des turbulences importantes dans les rapports fédéraux et la communauté du break, les deux instances n'étant pas habituées ni préparées à gérer de telles dotations.

Le bilan financier indique qu'une grande proportion de ces subventions a été ventilée sur les ressources humaines, directeur de performance, coachs bénéficiant du « plan coach », coordonnateur breaking ... pour 250k€/an.

Les athlètes de l'équipe de France ont également bénéficié de soutiens importants, soit directs via les aides personnalisées, soit indirects pour leur encadrement et leur accompagnement (préparation technique, physique, récupération, en plus des services dont ils pouvaient bénéficier en tant que pensionnaires INSEP).

Attention olympique

Le breaking ne représente qu'une faible partie des licenciés de la FFDanse. On dénombre environ 7.000 breakers soit 10% des licenciés. Alors que les attributions financières ciblées couvrent 95% des montants des subventions, c'est l'effet discipline olympique. Pour obtenir ces importantes subvention, la FFDanse doit également investir des fonds fédéraux, c'est la règle des attributions de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Ce déséquilibre crée une disparité entre les disciplines de la FFDanse : pour rappel, 8 champs d'esthétiques majeurs (Breaking, danses latines et standards, rock et boogie, pole danse et les danses dites artistiques classique, jazz et contemporain). Le déséquilibre est frappant entre les danses de couples, celles qui historiquement composent et mènent la fédération, notamment latines, et le break. Les danseurs de latines, au top mondial très studieux et particulièrement respectueux du fonctionnement fédéral et de ses instances, ne sont pas vraiment soutenus en regard du breaking.

Projets de structuration

Pour faire face à une organisation émergente, puisque les stages se succédaient et focalisaient l'attention de l'équipe technique, les projets structurants avaient du mal à se développer : relève, formation des coachs, traçabilité des planning d'entraînement, registres techniques ... peu de note étant prises pour rester dans le suivi et la préparation des athlètes nationaux.

La campagne olympique a généré un effet de polarisation sur les athlètes olympiques, pour assurer des résultats : faire en sorte de « faire le plein » en termes de qualifications (4/4 possibles), et en terme de résultats.

Cette polarisation a donc limité les autres phases d'accompagnement et de structuration du haut niveau en break : les sorties internationales des athlètes non olympiques étaient limitées, ainsi que les propositions de stages dans leur direction. La « relève » était aussi un peu oubliée, avec peu d'action ou d'organisation en matière de détection de talents, ou de partage d'expériences en direction des coachs formateurs sur le territoire.

Staff élargi

Les années avant l'évènement olympique ont donné lieu à un turn-over important des acteurs du breaking : directeur de la performance, entraîneurs nationaux, DTN, coordonnateur du break ...

A proximité des JO deux recrutements d'entraîneurs nationaux sont opérés pour consolider leurs rôles, ils étaient vacataires et deviennent contractuels de l'état. Un coach reste entraîneur vacataire. On a donc 3 entraîneurs nationaux, 1 Coordonnateur HN, et 1 directeur de performance composant le staff principal de l'équipe de France.

En novembre 2023, le staff recrute également un préparateur physique spécialisé dans le break, qui compose les programmes de l'équipe de France, et une préparatrice physique spécialisée en réathlétisation pour sa mise en œuvre, et on maintient les missions d'une spécialiste des datas et de l'utilisation de la vidéo avec qui un des membres du staff parvient à collaborer.

Rôle des coaches de proximité

Aux JOP, la France a engagé 2 athlètes très compétitifs et qualifiés « au mérite », d'une part Sya DEMBELE chez les bgirls qualifiée au ranking à l'issue des 2 tournois de qualifications olympiques (TQO), et d'autre part Dany CIVIL chez les bboys qualifié aux JO par son titre aux jeux Européens (qualification continentale).

Sya 16 ans a été accompagnée par son coach personnel, à ses côtés depuis qu'elle est petite. Il a été recruté comme entraîneur national en janvier 2024, et a pu consacrer l'ensemble de sa mission à l'accompagnement de Sya. Elle s'est heurtée à une des japonaises plus structurées en ¼ de finale des JO

L'histoire olympique de Dany 36 ans est complexe, puisque son entraîneur personnel et mentor est un ex-coach national de l'équipe de France. Dany a donc lutté pour garder des liens avec lui parce qu'il avait besoin d'une approche artistique, scénique et stratégique. C'est d'ailleurs ces éléments qui lui permettront d'atteindre la finale olympique en éliminant des adversaires bien plus techniques et acrobatiques que lui.

SITUATION POST OLYMPIQUE

Remise à plat des rôles et des responsabilités

A la suite des JO, dans l'anticipation des baisses de subventions suite à la non reconduction du break au programme olympique, l'organisation du staff est interrogée et une réorganisation est envisagée, par la fin de certains contrats dédiés à l'aventure olympique du break.

La FFDanse maintient sa volonté de restructurer le breaking dans ses axes développement et haut niveau, en ajustant les programmes aux nouvelles conditions de soutiens financiers de l'état. Elle conserve la possibilité de renouveler le poste de coordonnateur breaking, en l'ouvrant aux disciplines du hip-hop et plus globalement aux danses urbaines.

Fédérer le break

L'olympiade aura vu de grandes disparités dans les ressources attribuées, il y a d'une part les structures et les acteurs qui ont pu bénéficier des subventions olympiques, ou qui ont pu participer au programme olympique, directement ou indirectement, et les structures qui en ont été éloignées, souvent avec un ressentiment envers la fédération, ou les porteurs de

projets subventionnés.

On note des oppositions de style, de crew, d'hommes et de structures, qui traduisent une position clanique du break sur le territoire : tous ses acteurs se connaissent et se respectent, parce que la plupart ont fait l'histoire du break, mais à la fois sont rivaux dans leur fonctionnement, leurs territoires, leurs styles ...

La FFDanse est engagée dans une volonté de fédérer cette diversité, mais en attribuant des rôles à certains acteurs, ce sont des parties du break qui sont reconnues par la fédération et s'y rassemblent, et de fait d'autres qui s'en éloignent. Une attention particulière doit animer son rapport aux acteurs pour ne pas perdre de vue son rôle fédérateur essentiel.

Talents dans la nature

On retrouve donc dans le paysage post-olympique des breakers qui ont cheminés en dehors des circuits fédéraux, c'est-à-dire ceux qui sont proposés par la FFDanse au plan national, ou par la world dance fédération (WDSF) sur l'international.

De nombreux circuits privés existent en France et à l'international, ils étaient en place avant l'arrivée des JO, et certains sont très prisés, par leur notoriété (par exemple le Redbull BCOne, national avec une finale mondiale).

Il est important de comprendre que ces circuits combinent les formats de compétition, le 1 contre 1 (1vs1), le 2 contre 2, et même des formes collectives de battle à l'instar du BOTY (battle of the Year) et qu'ils sont très attractifs, par leur notoriété et les puissants moyens de communication déployés. Les athlètes peuvent donc bénéficier d'un circuit de compétition parallèle au circuit fédéral qui se centre exclusivement sur le 1vs1, et dont la représentation est singulière : les formats fédéraux s'appuient sur un système de jugement instrumenté, qui décline des critères de jugements objectivés (les JO sont passés par là) et demandent moins de qualités « artistiques » que les circuits privés, c'est en tous cas la représentation que s'en font les breakers. Cela explique le fait que certains danseurs très talentueux ne soient pas identifiés, ni licenciés, et qu'ils parviennent à battre parfois les bboys et bgirls de l'équipe de France., suscitant par là-même l'envie de rejoindre le circuit fédéral.

Trou générationnel

Lorsqu'on s'attarde sur le niveau du break français post JO en scrutant la situation des bboys et des bgirls français, on comprend vite la situation : chez les bboys, on retrouve quelques danseurs expérimentés (plus de 30 ans) dans le top 10/15 mondial, puis beaucoup plus loin les danseurs plus jeunes (mais plus de 20 ans) qui n'ont pas pu performer lors des tournois fédéraux internationaux, car pas qualifiés pour les JO. Chez les bgirls 1 athlète jeune (17 ans) est dans le top 8 mondial, derrière elle quelques danseuses expérimentées qui ont participé au circuit olympique, et quasiment plus rien derrière.

Ce constat indique un manque densité des athlètes français au niveau international, entre ceux qui ont pu bénéficier des points et de la notoriété olympique et les autres qui finalement sont peu « sortis » à l'international et donc ne sont pas ou mal classés. Ils ne sont pas moins talentueux, mais moins expérimentés aux compétitions internationales, moins équipés pour y performer aussi peut-être.

Le break français jouit d'une bonne visibilité à l'étranger et sur la scène internationale dans les circuits parallèles.

Ce constat doit inciter la FFDanse à créer les conditions de l'émergence de nouveaux talents et de soutenir les acteurs du break dans leur quête de performance dans les circuits fédéraux.

Sans un effort concerté pour améliorer leur formation, et celle des coaches, de nombreux potentiels resteront incapables de rivaliser avec les meilleurs sur la scène mondiale.

Rassembler pour progresser

Réunir les meilleurs danseurs permet de créer une synergie où chacun peut apprendre des autres et améliorer ses compétences grâce à l'échange et au partage de techniques et d'expériences. Les compétitions et ateliers communs encouragent la créativité et l'innovation, générant ainsi un niveau de performance plus élevé. De plus, cela stimule la motivation des danseurs à atteindre leurs objectifs personnels et professionnels, tout en contribuant à la reconnaissance et au prestige du groupe au niveau national et international. En revanche, lorsque les danseurs talentueux restent isolés dans leurs clubs respectifs, il manque ces opportunités de croissance collective. L'absence de confrontation avec d'autres talents limite leur progression et maintient un statu quo qui empêche la formation d'une véritable élite nationale. Ce cloisonnement réduit également la possibilité de découvrir de nouveaux talents et de diffuser des styles de danse variés, ce qui est crucial pour enrichir et diversifier le panorama culturel du pays.

C'est en rassemblant et en confrontant les meilleurs danseurs que les progrès ; l'isolement de nombreux danseurs dans leurs clubs respectifs est un frein au développement d'une élite nationale

1.2 LES DANSES LATINES & STANDARDS

Les danses de couples, latines, standards et « 10 danses » [on a 5 danses en latines, 5 danses en standards et donc les 10 danses représentent les 5 latines plus les 5 standards] sont les danses qui sont les plus ancrées dans la fédération au moment de l'arrivée du break aux JO. Historiquement la création de la FFDanse s'est faite avec les danses dites « artistiques » (contemporain surtout, mais aussi modern jazz et classique), mais la FFdanse a progressivement basculé avec l'influence des danses de couples.

L'arrivée brutale du breaking au JO est donc vécu comme un choc, parce que cette esthétique n'était pas fédérée, contrairement aux latines et standards. On comprend vite et on admet que la mise en valeur des danses urbaines est recherchée parce qu'elle touche une population jeune, et que le CIO a besoin de rassembler une audience de plus en plus éloignée de l'évènement, et qu'il est en perte d'audience...

La question de l'impact de l'apparition au programme olympique d'un sport de danse est posée. C'est une opportunité de reconnaissance de la danse dans sa forme sportive, presque un aboutissement même. Le break fait une entrée dans les sports olympique et est admis à l'INSEP, où sa reconnaissance ne se pose pas, sa physicalité est unanimement reconnue par les sportifs les plus reconnus, et les danses de couples ont l'espoir qu'il en soit de même pour leur sport, car oui, pas de doute non plus sur ce point de la dimension physique des danses de couples.

Situation post JO

L'aventure olympique du break et l'effet de « sportification » qu'il a généré est indéniable. Les indicateurs sportifs de haut niveau, lié à l'immersion du break dans les disciplines olympique a eu un effet indirect en repositionnant les curseurs de performance et les repères associés, car les acteurs principaux des DL&S ont suivi les échanges, les obstacles et l'évolution du break comme discipline sportive, cela a contribué à faire évoluer leur repères et a induit une volonté de changement.

Densité du niveau européen

Les danses latines et standards (DL&S) sont hautement reconnues en Europe, le continent étant à l'origine des meilleurs couples de danseurs mondiaux. Les compétitions européennes, réputées pour leur niveau élevé, attirent des talents exceptionnels qui viennent y mesurer leurs compétences. Chaque année, les couples européens se distinguent lors des compétitions internationales, témoignant de l'excellence et de la rigueur de l'entraînement en Europe.

La renommée des DL&S en Europe est illustrée par le nombre important de champions du monde provenant de pays tels que l'Allemagne, l'Italie, la Russie et le Royaume-Uni. Ces nations possèdent des écoles de danse renommées, offrant une formation de haut niveau et des infrastructures adaptées à la perfectionnement des danseurs. Ce réseau dense de clubs et de compétitions crée un environnement propice à l'émergence de talents exceptionnels.

Les compétitions européennes sont un tremplin pour les danseurs souhaitant se faire un nom sur la scène internationale. Les danseurs européens bénéficient également d'un soutien institutionnel important, avec des fédérations nationales et continentales œuvrant à la promotion et à la reconnaissance des DL&S. Les subventions et les programmes de soutien permettent aux couples de se concentrer pleinement sur leur entraînement et leurs compétitions, sans être freinés par des contraintes financières excessives.

Performances des couples français

Les performances des couples français dans les danses latines et standards au cours des 20 dernières années ont laissé à désirer lors des championnats d'Europe et du monde. Alors que l'Europe domine ces disciplines avec des champions du monde venant principalement de pays tels que l'Allemagne, l'Italie, la Russie et le Royaume-Uni, les danseurs français peinent à atteindre le sommet.

Ces pays bénéficient de réseaux solides de clubs, de compétitions et de soutiens financiers importants, leur permettant de se concentrer sur l'entraînement. À l'inverse, les couples français sont confrontés à des défis significatifs, notamment le resserrement des clubs « producteurs de performance » en Rhône-Alpes, l'absence de collaboration entre les clubs élites et des exigences financières élevées. A noter l'exception de Colmar, avec des résultats remarquables, dont la réussite reste isolée et peu représentative d'une tendance générale. Il apparaît impératif de regrouper les expertises et de croiser les compétences des entraîneurs pour améliorer la performance.

En outre, les résultats obtenus par les couples français sont souvent perçus comme satisfaisants dans le milieu, ce qui traduit une « culture de participation » qu'il conviendra de modifier pour viser l'excellence et la performance, condition indispensable afin de parvenir à positionner le niveau français lors des compétitions internationales.

Résultats des DL&S depuis 20 ans

DEPUIS 2006

JUNIOR 2

3 couples en top 10 / 0 podiums (2 clubs)

YOUTH

6 couples en top 10 / 1 titre CE / 1 podium (2 couples, 1 club)

U21

7 couples top 10 / 1 titre CM / 2 podiums (3 couples, 2 clubs)

ADULTES

2 couples top 10 / CE 3 podiums / CM 4 podiums / (1 couple, 1 club)

TOTAL Jeunes :

2 titres 1 CE, 1 CM (2 couples, 1 club)

3 podiums (3 couples, 2 clubs)

TOTAL Adultes

1 couple 7 podiums

Au total 5 couples, issus de 2 clubs trustent tous les podiums et titres

1 club rassemble tous les titres (Colmar)

Un resserrement des clubs « producteurs de performance » en Rhone Alpes

Historiquement, la région de Rhône-Alpes a été le berceau du développement des danses latines et standards (DL&S) en France, avec une concentration notable de clubs et d'écoles de danse renommées. Cette région a produit de nombreux couples de danseurs de haut niveau, bénéficiant de structures bien établies et d'un soutien institutionnel conséquent. Cependant, cette dynamique reste largement localisée, et les DL&S peinent à se développer dans les autres régions. Cette singularité géographique conduit à une fragmentation des talents dans la clubs de haut niveau, par rivalité, limitant ainsi les échanges d'expertises et la synergie nécessaire à l'accompagnement des talents. Il apparaît ainsi crucial de favoriser la collaboration entre les clubs phares et de créer un centre de formation régional, la France pourrait mieux rivaliser avec les autres nations européennes sur la scène internationale des DL&S.

L'exception Colmar

Malgré les difficultés rencontrées par les danseurs français dans les compétitions internationales, Colmar représente une exception notable. Située en Alsace, cette ville s'est démarquée par ses résultats constants et impressionnants au fil des années.

Les clubs de danse de Colmar bénéficient d'une synergie rare entre acteurs locaux, offrant une formation de premier ordre aux danseurs. Les entraîneurs de Colmar ont su accompagner des couples français vers l'excellence. Grâce à une approche patiente et constructive, ils ont su créer une niche de haut niveau en DL&S, favorisant ainsi le développement de danseurs et leur permettre d'atteindre le plus haut niveau international.

Pour que les résultats obtenus par Colmar « contaminent » les clubs, il est essentiel de tirer des enseignements du modèle. Favoriser la collaboration entre clubs phares et créer des centres de formation régionaux sont des solutions efficaces pour améliorer la performance des couples français sur la scène internationale.

Une réévaluation des soutiens pour ce club et ses danseurs doit être envisagée pour se déployer dans la région et vers les autres structures.

Coûts d'une saison sportive

Une sollicitation financière très forte pour les saisons sportives

Pour les couples de danseurs, une saison sportive représente un coût considérable. Participer aux compétitions internationales est essentiel pour se faire connaître et améliorer leur position dans les classements mondiaux, mais ces déplacements fréquents impliquent des frais de voyage, d'hébergement et d'inscription élevés.

De plus, pour se maintenir au plus haut niveau, les couples doivent prendre des cours auprès des coaches et juges internationaux renommés. Ces sessions d'entraînement sont indispensables mais coûteuses, car ces experts sont souvent basés à l'étranger et leurs honoraires sont élevés.

Enfin, les mouvements dans les classements internationaux sont lents et demandent du temps et de la persévérance. Pour gravir les échelons, les couples doivent se distinguer régulièrement dans les compétitions et maintenir un niveau de performance constant sur une longue période.

Cette combinaison de coûts et de progrès laborieux dissuade parfois des couples talentueux, contraints d'abandonner leurs ambitions de haut niveau faute de moyens financiers suffisants.

Expertise des coaches et entraîneurs en DL&S

Pour générer de la haute performance en danses latines et standards (DL&S), il est impératif de mettre en place des dispositifs solides pour accompagner les entraîneurs. Ces derniers jouent un rôle crucial dans la formation et l'épanouissement des danseurs.

Tout d'abord, il est nécessaire de considérer que les entraîneurs ne bénéficient pas de formation académique formelle, car ils n'ont pas obligation de carte professionnelle, et donc de diplôme, pour enseigner. Leur formation s'est faite principalement par l'expérience. Cette absence de cadre académique rend parfois les entraîneurs réticents aux formations structurées et officielles.

Il demeure primordial de prévoir des programmes d'expertise qui leur permettraient de se tenir à jour avec les dernières techniques, tendances et méthodologies dans le domaine de l'entraînement.

Ensuite, il conviendra de favoriser les échanges entre les différents entraîneurs. Créer des conditions du partage et de la capitalisation de leurs bonnes pratiques leur permettra de s'inspirer mutuellement.

Il s'agira ensuite de rendre accessibles ces expériences à un plus grand nombre d'entraîneurs. Il est également crucial de reconnaître et de valoriser le travail des entraîneurs experts. En valorisant leur rôle et leurs compétences, on leur permet de continuer à s'investir pleinement dans la formation de leurs danseurs.

Enfin, il est important d'encourager les collaborations internationales. En permettant aux entraîneurs de participer à des échanges avec des spécialistes étrangers, on enrichit leur expérience et on leur donne accès à des perspectives nouvelles. Ces collaborations peuvent prendre la forme de partenariats entre clubs ou de programmes d'échanges lors d'événements à l'étranger.

En travaillant de manière concertée et en mettant en place des dispositifs d'accompagnement adaptés, il est possible de créer un environnement propice à l'émergence de la haute performance en DL&S. En soutenant les entraîneurs, on investit directement dans l'avenir des danseurs et on favorise le développement de talents capables de briller sur la scène internationale.

2. OBJECTIFS DE RESULTATS POUR LE CYCLE 2025 - 2029

Les objectifs exprimés sont « bruts » en termes de performance et centrés sur les épreuves de référence de la discipline. Ils prennent en compte les potentiels actuels et projetés en regard du projet du PPF. Ils se déclinent différemment selon breaking ou DL&S.

Breaking

BREAKING*		2025	2026	2027	2028	2029
Adults	<i>Championnat du Monde</i>	1F **	1F** + 1top 8 H	1F** + 2top 8 H	1F 1H	1F 1H
	<i>Championnat d'Europe</i>		1F ou 1H	1F 1H	1F 1H	1F 1H
JEUX MONDIAUX		1F**				1F 1H
Youth U18	<i>Championnat du Monde</i>	1F ou 1H	1F ou 1H	1F 1H	1F 1H	1F 1H
JEUX OLYMPIQUES JEUNESSE			Titres FH			
Youth U16	<i>Championnat du Monde</i>	1 F ou H	1F ou H	1F 1H	1F 1H	1F 1H

*les objectifs de performance sont exprimés en podiums F pour femmes H pour hommes

Danses Latines & Standards

DANSES LATINES		2025	2026	2027	2028	2029
JEUX MONDIAUX		1 titre				1 titre
Adults	<i>Championnat du Monde</i>	<i>1 titre</i>	<i>1 titre* + 1/2 finaliste</i>	<i>1 titre* + 1/2 finaliste</i>	<i>1 finaliste</i>	<i>1 podium</i>
	<i>Championnat d'Europe</i>	<i>1 titre</i>	<i>1 titre* + 1/2 finaliste</i>	<i>1 titre* + 1/2 finaliste</i>	<i>1 finaliste</i>	<i>1 podium</i>
U21	<i>Championnat du Monde</i>	<i>Montée en compétence de nos couples</i>				
	<i>Championnat d'Europe</i>	<i>Viser des places en finale européenne</i>				
U18	<i>Championnat du Monde</i>	<i>Montée en compétence de nos couples</i>				
	<i>Championnat d'Europe</i>	<i>Viser un podium européen en 2029</i>				
U16	<i>Championnat du Monde</i>	<i>Impact pôle espoirs, podium mondial en 2029</i>				
	<i>Championnat d'Europe</i>	<i>Impact pôle espoirs, podiums européens 2028</i>				
DANSES STANDARDS		2025	2026	2027	2028	2029
Adults U21,18	<i>Chpts Monde et d'Europe</i>	<i>Pas le niveau, montée en compétence de nos couples</i>				
U16	<i>Championnat du Monde</i>	<i>Impact pôle espoirs, finaliste en 2029</i>				
	<i>Championnat d'Europe</i>	<i>Impact Pôle Espoirs, podium en 2029</i>				
10 DANSES		2025	2026	2027	2028	2029
Adults	<i>Championnat du Monde</i>	<i>Couple finaliste en 2028</i>				
	<i>Championnat d'Europe</i>	<i>Couple finaliste puis podium en 2028 - 2029</i>				
U21	<i>Championnat du Monde</i>	<i>Montée en compétence de nos couples, finaliste 2028</i>				
	<i>Championnat d'Europe</i>	<i>Montée en compétences de nos couples, podium 2027</i>				
U18	<i>Championnat du Monde</i>	<i>Finalistes 2027</i>				
	<i>Championnat d'Europe</i>	<i>Podium européen en 2027</i>				
U16	<i>Championnat du Monde</i>	<i>Impact pôle espoirs, podium en 2029</i>				
	<i>Championnat d'Europe</i>	<i>Impact Pôle Espoirs, podium en 2028</i>				

*si continuité du couple N°1 français (2025)

3. ORIENTATIONS DU PROJET FEDERAL HN DE LA FFDANSE

Le projet d'organisation des danses sportives de haut niveau à la FFDanse poursuit des ambition d'excellence. Comme on a pu le démontrer, l'aventure olympique a impacté l'organisation des danses, avec la volonté de fédérer davantage les compétences.

Il s'agira donc de présenter un modèle d'organisation qui ouvre des possible en rassemblement d'une élite resserrée, de stages réguliers de perfectionnement de l'élite et de formation des coaches de haut niveau.

Ces axes trouveront à être concrétisés par la création d'un centre fédéral, et d'un pôle Espoir regroupant les meilleurs potentiels en créant les conditions de leur formation (technique, physique, ect...) assez tôt et en labélisant les clubs qui forment principalement les potentiels nationaux.

3.1 Projet de création d'un centre fédéral des danses sportives

La création d'un Centre fédéral de Haut Niveau dédié aux danses sportives de haut niveau vise à redresser le niveau national, à fédérer les meilleurs danseurs français et à leur offrir un environnement d'entraînement optimal sous la supervision des meilleurs entraîneurs nationaux et internationaux.

Objectifs du Centre

- **Améliorer le niveau national** : Comblent l'écart avec les pays de référence (Italie, Russie, Angleterre, pour les DL&S, Chine Japon, Russie pour le breaking).
- **Regrouper l'élite nationale** : Offrir un cadre structuré permettant aux meilleurs français de s'entraîner ensemble régulièrement.
- **Former les coaches de haut niveau** : rassemblements réguliers autour d'un programme d'excellence avec interventions d'experts sportifs
- **Encadrement d'excellence** : Proposer des entraînements dirigés par des coaches de renommée mondiale, experts dans leur discipline.
- **Rayonnement international** : Augmenter la visibilité de la France lors des compétitions internationales par l'amélioration des performances sportives.

Structure et Fonctionnement

- **Lieu** : Un lieu unique situé dans une grande ville et adossé à un CREPS offrant des conditions d'optimisation de la performance et de formation des coaches
- **Infrastructures** : Salles d'entraînement adaptées, parquets professionnels, salles de musculation, espaces de récupération, hébergement et restauration.
- **Encadrement** :
 - Entraîneurs experts, intervenants du sport de haut niveau .
 - Intervenants invités : Champions internationaux, chorégraphes renommés.
 - Chercheurs, Médecins du sport, nutritionnistes...
- **Financement** :
 - Subventions publiques (Ministère des Sports, collectivités locales).
 - FFDanse
 - Partenariats privés (sponsors, mécénat).
 - Cotisations des coaches inscrits (formation).

Programme d'entraînement

- **Stages intensifs réguliers** : Ouverts aux meilleurs français sur sélection.
- **Échanges internationaux** : Collaboration avec des centres d'entraînement étrangers.
- **Formation des coaches élités**, par des stages réguliers

Résultats attendus

- Augmentation du nombre de danseurs français présents en phases finales des grandes compétitions internationales.
- Amélioration continue des performances des danseurs français aux championnats du monde et d'Europe et compétitions de référence.
- Création d'une communauté d'élite nationale soudée, ambitieuse partageant des objectifs communs.

Autour du pôle national, les structures d'excellence pourront être reconnues, il s'agit de celles qui produisent des résultats internationaux pérennes au plus haut niveau, sur les compétitions de référence et qui doivent être conventionnées avec la FFD dans le schéma global du PPF. Le principe de la convention repose sur une reconnaissance et un soutien, et de projets structurant en contrepartie, notamment sur la diffusion de bonnes pratiques, la participation au programme fédéral d'accession, et la formation des coaches élités.

En danses latines et standards une seule structure semble éligible, le club de **Colmar** qui est à l'origine de tous les titres des couples française depuis 20 ans. En breaking, il n'y a pas encore (2025) de structure qui puissent bénéficier de cette reconnaissance, cela est lié à la récence de la reconnaissance du break en tant que discipline olympique, puis haut niveau.

3.2 Projet de création d'un Pôle Espoirs de danses sportives

La création d'une structure Pole Espoir de Haut Niveau dédié à la détection et l'accompagnement des jeunes potentiels nationaux danses sportives de haut niveau vise à redresser le niveau national, à fédérer les meilleurs potentiels français et à leur offrir un environnement d'entraînement optimal sous la supervision des meilleurs entraîneurs nationaux et internationaux. Ce pôle pourrait ouvrir pour la rentrée 2026.

Objectifs du Centre

- **Améliorer le niveau national** : Combler l'écart avec les pays de référence (Italie, Russie, Angleterre, pour les DL&S, Chine Japon, Russie pour le breaking).
- **Regrouper l'élite nationale** : Offrir un cadre structuré permettant aux meilleurs français de s'entraîner ensemble régulièrement.
- **Encadrement d'excellence** : Proposer des entraînements dirigés par des coaches de renommée mondiale, experts dans leur discipline.
- **Détection et développement des talents** : Identifier les jeunes prometteurs et les intégrer dans un parcours d'excellence.
- **Rayonnement international** : Augmenter la visibilité de la France lors des compétitions internationales par l'amélioration des performances sportives.

Structure et Fonctionnement

- **Lieu** : Un centre permanent situé dans une grande ville et adossé à un CREPS offrant des conditions d'optimisation de la performance et de formation des coaches
- **Infrastructures** : Salles d'entraînement adaptées, parquets professionnels, salles de musculation, espaces de récupération, hébergement et restauration.
- **Entraînements** :
 - Sessions techniques quotidiennes (DL&S et Breaking).
 - Préparation physique (cardio, renforcement musculaire, souplesse).
 - Coaching mental (gestion du stress, concentration, etc.).
 - Cours théoriques (histoire de la danse, musique, chorégraphie).
- **Encadrement** :
 - Entraîneurs spécialisés, expertises musicale et rythmique, formation au haut niveau .
 - Intervenants invités : Champions internationaux, chorégraphes renommés.
 - Médecins du sport, kinésithérapeutes, nutritionnistes...
- **Financement** :
 - Subventions publiques (Ministère des Sports, collectivités locales).
 - Fonds fédéraux
 - Cotisations des familles des sportifs.

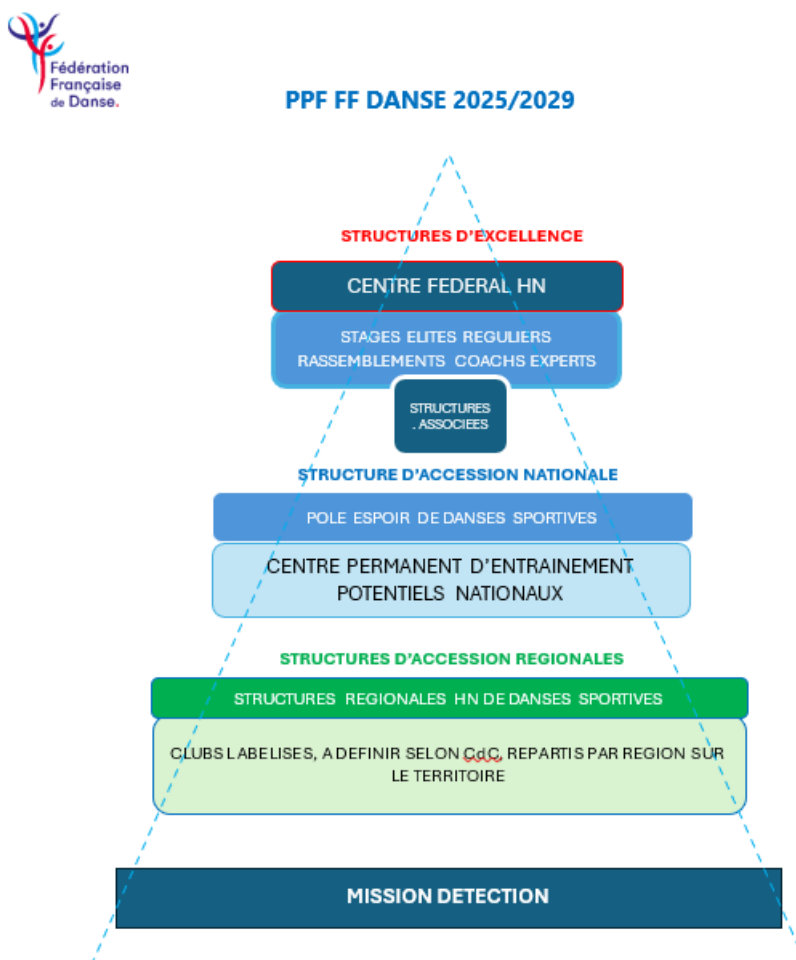
Programme d'entraînement

- **Résidence et formation permanente** pour les plus jeunes
- **Suivi personnalisé** : Évaluation régulière des progrès par des jurys spécialisés.
- **Compétitions préparatoires** : Organisation de tournois internes pour simuler des conditions de compétition.
- **Échanges internationaux** : Collaboration avec des centres d'entraînement étrangers.

Résultats attendus

- Développement de l'expertise des talents nationaux
- Augmentation des potentiels de danseurs français à l'international.
- Amélioration continue des performances des danseurs français aux championnats du monde et d'Europe et compétitions de référence.
- Création d'une communauté d'élite nationale soudée, ambitieuse partageant des objectifs communs.

Représentation schématique de l'organisation du haut niveau en danses sportives



3.3 Programme d'excellence

Centre fédéral HN de danses sportives

Le centre fédéral HN de danses sportives est le centre de formation des danseurs de haut niveau en danses sportives. Il a vocation à accueillir régulièrement l'élite actuelle, pour renforcer leur compétitivité internationale.

Il organise des stages réguliers à destination des acteurs élités, sportifs et coachs.

Stages élités

Le programme d'excellence vise à accompagner les danseurs « élités » en proposant de stages réguliers au centre fédéral. Stages de 3 jours rassemblant les meilleurs danseurs et coachs du territoire pour les DL&S (les SHN ont un programme compétitifs très denses et sont très

engagés dans des formations régulières). Pour le break le programme national présente une déclinaison de stages rassemblant les meilleurs dans sportifs nationaux. Ces stages durent plus longtemps (5 à 7 jours), et sont plus réguliers. Ils sont conduits par des coachs nationaux choisis pour leur expertise nationale et leur expérience internationale.

Structures élites

Le PPF va valider la reconnaissance de structures remplissant déjà des conditions d'accompagnement de danseurs élites et équipés à les accompagner à des résultats significatifs (podiums) sur les compétitions de référence (CM / CE). Le conventionnement avec les structures éligibles inclura leur disposition à partager leur pratiques et leur expériences d'accompagnement.

Formation élite

Le pôle national prévoit l'accueil de formations de haut niveau pour les coachs. Ces programmes encore en phase de conception devront articuler attractivité, dans un contexte d'absence de carte professionnelle et de formation « obligatoire », et efficacité pour densifier les expertises nationales des coachs conduits à exercer des responsabilités dans leurs structures. Des contrôles d'honorabilité seront systématiques pour tous les coachs nationaux au titre de la licence.

Un programme de formation francophone, et donc ouvert à l'international (Québec, Belgique, Suisse, Afrique) pourrait être envisagé avec l'appui de la WDSF. Ce programme pourrait servir à ouvrir des pistes internationales avec l'appui de la WDSF qui pour l'instant ne propose pas ce type de formation.

3.4 Programme d'accession

Pôle Espoir de danses sportives (structure d'accession nationale)

Le pôle espoir de danses sportives est le centre de formation des espoirs haut niveau en danses sportives. Il a vocation à accueillir l'élite jeune actuelle, pour préparer l'avenir. La tranche d'âge retenue pour lancer le centre correspond aux collégiens, parce que la formation des danseurs doit démarrer tôt, c'est une activité précocité est une condition d'avenir d'excellence, mais qu'il conviendra de ne pas déraciner les jeunes de leurs familles. La catégorie des Juniors (12/14 ans) est donc idéale, elle permet de viser des jeunes à potentiel avérés (champions de France ou podiums championnat de France), à la fois suffisamment plastiques pour qu'une formation au haut niveau puisse être envisagée.

Les Youth (15/17 ans) lycéens sont en DL&S déjà suffisamment formés et « accrochés » à leur professeur et leur club pour être pertinents sur un pôle national. En breaking la danse est un peu différente et on pourrait envisager d'ouvrir un peu plus aux Youth, selon les profils et les niveaux.

Les podiums du championnat de France U16 seront sollicités systématiquement pour intégrer le pôle national (3 couples DL&S, 6 breakers), avec prise en charge significative et graduelle de leur pension par la FFdanse, au mérite.

Les stages U16 ne seront plus programmés de façon régulière dès lors que le pôle espoirs sera en place sur des effectifs significatifs (le principe étant de monter progressivement les effectifs)

4. Structures d'accession territoriales

Bien entendu il convient de créer les conditions d'alimentation du pôle espoir au niveau du territoire, ce qu'il est convenu de désigner par « structures d'accession ». Le principe étant de repérer les structures qui sont à l'origine de la formation des meilleurs danseurs nationaux, de façon pérenne, et d'envisager leur conventionnement. Leur positionnement territorial est

une des conditions de leur efficience.

La « labélisation » des structures d'accèsion devra inclure des modalités de fonctionnement assurant l'émergence de danseurs de niveau national :

- ✓ Ouverture de leur espace à des danseurs régionaux (nbre, effectifs)
- ✓ Suivi médical / récupération / nutrition (indicateurs à identifier)
- ✓ Indicateurs de volume de stage ou de fonctionnement collectif
- ✓ Indicateurs de résultats
- ✓ Nombre de jours de formation des coachs
- ✓ Contrôle d'honorabilité des coachs impliqués dans la structure

II. DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PPF DE LA FFDANSE

Présentation des modalités opérationnelles de mise en œuvre de la stratégie de performance ainsi que des principes des dispositifs ainsi que des structures constituant le projet de performance fédéral, de leur suivi et de l'évaluation de l'efficacité des programmes.

1. COMPETITIONS ET CRITERES DE HAUT NIVEAU

1.1 Compétitions de référence

Liste des compétitions de référence qui impactent les critères spécifiques permettant d'être proposés sur la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau.

- **Compétitions de référence pour le Breaking**

COMPETITIONS DE REFERENCE BREAKING					
Adults	<i>Championnat du Monde</i>	<i>Break</i>	<i>Tous les ans</i>	<i>Hommes et femmes</i>	<i>Individuelle</i>
	<i>Championnat d'Europe</i>	<i>Break</i>	<i>Tous les ans</i>	<i>Hommes et femmes</i>	<i>Individuelle</i>
	<i>Jeux Mondiaux</i>	<i>Break</i>	<i>Tous les 4 ans</i>	<i>Hommes et femmes</i>	<i>Individuelle</i>
	<i>Circuit "PRO" *</i>	<i>Break</i>	<i>Tous les 4 ans</i>	<i>Hommes et femmes</i>	<i>Individuelle</i>
Youth U17	<i>JOJ</i>	<i>Break</i>	<i>Tous les 4 ans</i>	<i>Hommes et femmes</i>	<i>Individuelle</i>
Youth U18	<i>Championnat du Monde</i>	<i>Break</i>	<i>Tous les ans</i>	<i>Hommes et femmes</i>	<i>Individuelle</i>
	<i>Championnat d'Europe</i>	<i>Break</i>	<i>Tous les ans</i>	<i>Hommes et femmes</i>	<i>Individuelle</i>
Junior U16	<i>Championnat du Monde</i>	<i>Break</i>	<i>Tous les ans</i>	<i>Hommes et femmes</i>	<i>Individuelle</i>
	<i>Championnat d'Europe</i>	<i>Break</i>	<i>Tous les ans</i>	<i>Hommes et femmes</i>	<i>Individuelle</i>
* circuits Pro	<i>1 contre 1 / plus de 12 nations / au moins 3 participants dans le top 10 mondial / + de 30 participants</i>				

- **Compétitions de référence pour les danses de couple**

COMPETITIONS DE REFERENCE DANSES DE COUPLE					
Adults	Championnat du Monde	Latines	Tous les ans	Couple	Individuelle
		Standards	Tous les ans	Couple	Individuelle
		10 danses	Tous les ans	Couple	Individuelle
	Championnat d'Europe	Latines	Tous les ans	Couple	Individuelle
		Standards	Tous les ans	Couple	Individuelle
		10 danses	Tous les ans	Couple	Individuelle
	Jeux Mondiaux	Standards	Tous les 4 ans	Couple	Individuelle
		Latines	Tous les 4 ans	Couple	Individuelle
U21	Championnat du Monde	Latines	Tous les ans	Couple	Individuelle
		Standards	Tous les ans	Couple	Individuelle
		10 danses	Tous les ans	Couple	Individuelle
	Championnat d'Europe	Latines	Tous les ans	Couple	Individuelle
		Standards	Tous les ans	Couple	Individuelle
		10 danses	Tous les ans	Couple	Individuelle
Youth U18	Championnat du Monde	Latines	Tous les ans	Couple	Individuelle
		Standards	Tous les ans	Couple	Individuelle
		10 danses	Tous les ans	Couple	Individuelle
	Championnat d'Europe	Latines	Tous les ans	Couple	Individuelle
		Standards	Tous les ans	Couple	Individuelle
		10 danses	Tous les ans	Couple	Individuelle
Junior U16	Championnat du Monde	Latines	Tous les ans	Couple	Individuelle
		Standards	Tous les ans	Couple	Individuelle
		10 danses	Tous les ans	Couple	Individuelle
	Championnat d'Europe	Latines	Tous les ans	Couple	Individuelle
		Standards	Tous les ans	Couple	Individuelle
		10 danses	Tous les ans	Couple	Individuelle

1.2 Critères de mise en liste des sportifs de haut niveau

Pour la saison 2025/2026, les critères s'appliquent sur les performances 2025, et sont activés à partir du 1^{er} janvier 2026.

La liste élargie des "sportifs de haut niveau" (SHN) comprend 5 catégories : élite, senior, relève, espoir, collectifs nationaux.

Seules les trois premières catégories - à savoir élite, senior et relève - permettent de bénéficier du statut d'athlète de haut niveau de la liste ministérielle et des droits afférents (cotisation retraite, aides personnalisées etc).

Attention : un titre de Champion de France n'inscrit pas automatiquement l'athlète sur liste ministérielle.

CRITERES DE MISE EN LISTE MINISTERIELLE BREAKING 2025-2029*			
	ELITE	SENIOR	RELEVE
Championnat du Monde adults breaking	1 ^{ère} place	2 ^{ème} à 8 ^{ème} place	
Jeux Mondiaux break		1 ^{ère} à 4 ^{ème} place	5 ^{ème} à 8 ^{ème} place si U25
Championnat d'Europe adults break		1 ^{ère} à 4 ^{ème} place	5 ^{ème} à 8 ^{ème} place si U25
Ranking mondial fin de saison adults break		1 ^{ère} à 4 ^{ème} place	5 ^{ème} à 8 ^{ème} place si U25
Championnat du Monde "jeune" U16/U18 break			1 ^{ère} à 8 ^{ème} place
Championnat d'Europe "jeune" U16/U18 break			1 ^{ère} à 4 ^{ème} place
JOJ U17 break			1 ^{ère} à 8 ^{ème} place
Circuits pro**			1 ^{ère} -2 ^{ème} place
*lié à : Participation au CF/ Adhésion au projet fédéral (stages, sparring, valeurs) / Participation régulière aux structures du PPF			
** peut compter si épreuve : 1 contre 1 / plus de 12 nations / au moins 3 participants dans le top 10 mondial / + de 30 participants			

CRITERES DE MISE EN LISTE BREAKING 2025 / 2029 (suite)		
	ESPOIR U18*	COLLECTIFS NATIONAUX*
Championnat du Monde adultes breaking		Décision DTN
Jeux Mondiaux break		Décision DTN
Championnat d'Europe adultes break		Décision DTN
Championnat du Monde "jeune" U16/U18 break	9 ^{ème} à 16 ^{ème} place	Décision DTN
Championnat d'Europe "jeune" U16/U18 break	5 ^{ème} à 8 ^{ème}	Décision DTN
JOJ U17 break	9 ^{ème} à 16 ^{ème} place	Décision DTN
Championnat de France	1 ^{ère} à 8 ^{ème} place	1 ^{ère} à 8 ^{ème} place
Circuits pro **	3 ^{ème} à 8 ^{ème} place	Décision DTN
*collectif national / Espoir U18 sur décision DTN Participation au CF/ Adhésion au projet fédéral (stages, sparring, valeurs) / Participation régulière aux structures du PPF		
** peut compter si épreuve : 1 contre 1 / plus de 12 nations / au moins 3 participants dans le top 10 mondial / + de 30 participants		

Critères de mises en liste pour les DL&S

CRITERES DE MISE EN LISTE MINISTERIELLE DANSES DE COUPLE 2025-2029*			
	ELITE	SENIOR	RELEVE
<i>Championnat du Monde adults danses de couple.</i>	1 ^{ère} place	2 ^{ème} à 8 ^{ème} place	
<i>Jeux Mondiaux danses de couple</i>		1 ^{ère} à 6 ^{ème} place	7 ^{ème} à 12 ^{ème} place si U25
<i>Championnat d'Europe adults danses de couple</i>		1 ^{ère} à 6 ^{ème} place	7 ^{ème} à 12 ^{ème} place si U25
<i>Championnat du Monde "jeune" U16/U18/U21</i>			1 ^{ère} à 12 ^{ème} place
<i>Championnat d'Europe "jeune" U16/U18/U21</i>			1 ^{ère} à 6 ^{ème} place
*lié à : Participation au CF/ Adhésion au projet fédéral (stages, sparring, valeurs) / Participation régulière aux structures du PPF			

CRITERES DE MISE EN LISTE DANSES DE COUPLE 2025-2029 (suite)		
	ESPOIR U18*	COLLECTIFS NATIONAUX*
<i>Championnat du Monde adultes danses de couple.</i>		Décision DTN
<i>Jeux Mondiaux danses de couple</i>		Décision DTNN
<i>Championnat d'Europe adultes danses de couple</i>		Décision DTN
<i>Championnat du Monde "jeune" U16/U18/U21</i>	13 ^{ème} à 24 ^{ème} place	Décision DTN
<i>Championnat d'Europe "jeune" U16/U18/U21</i>	7 ^{ème} à 12 ^{ème} place	Décision DTN
<i>Championnat de France</i>	1 ^{ère} à 6 ^{ème} place	1 ^{ère} à 6 ^{ème} place
*collectif national / Espoir U18 sur décision DTN Participation au CF/ Adhésion au projet fédéral (stages, sparring, valeurs) / Participation régulière aux structures du PPF		

Critères d'inscription sur liste reconversion

Avoir été Élite ou 3 ans sur liste SHN dont au moins 2 années en senior ou, par dérogation, avoir représenté la France lors des jeux olympiques et paralympiques. Le nombre maximum d'années sur liste reconversion est porté à 6 ans au lieu de 5 ;

Maternité : le décret du 16 octobre 2024 modifie certaines dispositions en lien avec la maternité telle que la possibilité de rester 2 ans (au lieu d'1) sur la même liste après la maternité.

1.3 Critères de mise en liste pour les juges et arbitres (JAHN)

Pour être sur la liste des AJSHN, les juges doivent remplir les critères suivants :

- Alignement des critères sur ceux des sportifs pour l'accès à la liste ministérielle dans les catégories Elite et Senior en **termes de compétitions de référence** (cf. plus haut)

- Être en activité et œuvrer comme membre de jurys internationaux reconnus par la WDSF
- Être titulaire d'un des plus hauts niveaux de diplôme de juge ou arbitre délivrés par la WDSF requis pour officier sur les compétitions de référence,
- Par son activité de juge ou arbitre contribuer aux décisions qui influent directement la performance sportive, notamment celle des sportifs français.

1.4 Convention du sportif de haut niveau avec la FFdanse

Dans le respect des dispositions prévues articles L. 421-2-1, R. 221-2 et D. 221-2-1, la convention déterminant les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socio-professionnel, de pratique compétitive, de surveillance médicale réglementaire, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image devra être annexée au projet performance fédéral.



CONVENTION FF DANSE – SHN - 2025

Entre

La Fédération Française de danse :

Adresse : 20 rue Saint-Lazare - 75009 PARIS

N° de déclaration d'activité : 12755312675 attribué le 20/05/2015

Siret : 7846 2236 7000 59

Représentée par : Monsieur Charles FERREIRA, le Président

Monsieur Gilbert AVANZINI, le Directeur Technique National

Et :

Nom Prénom :

Adresse :

.....
.....

Inscrit sur la liste ministérielle des Sportifs de Haut Niveau en catégorie: (Rayez les mentions inutiles)

ELITE - SENIOR - RELEVE - RECONVERSION

La convention suivante est conclue, elle a pour objet :

De déterminer les droits et obligations réciproques de la Fédération Française de Danse (FFD), et de chaque sportif inscrit sur les listes ministérielles de Haut Niveau tout au long de la durée de la convention.

Le sportif doit être en règle de sa licence sportive FFD (licence D) au moment de la présente signature.

La convention est signée par le président de la fédération, le directeur technique national de la fédération, le sportif et, le cas échéant, ses représentants légaux, pour la saison sportive 2024 /2025.

Rappel du cadre réglementaire

Conformément à l'article L. 100-2 du code du sport, le soutien aux sportifs de haut niveau et aux équipes de France dans les compétitions internationales sont d'intérêt général.

Aux termes de l'article L221-1 du Code du sport, les sportifs de haut niveau concourent, par leur activité, au rayonnement de la Nation et à la promotion des valeurs du sport.

Aux termes de l'article L. 221-2-1 du code du sport, l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la fédération et le sportif. Cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique compétitive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.

Aux termes de l'article D. 221-2-1 du code du sport, cette convention mentionne :

En matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel du sportif :

les modalités du suivi de la formation

les modalités de l'insertion et du suivi socioprofessionnels

le cas échéant, les conditions et modalités d'attribution individuelle des aides personnalisées accordées par l'Etat

En matière de protection et de suivi médical du sportif :

les modalités de gestion administrative en matière d'assurance, accidents du travail et maladies professionnelles dont il bénéficie

les droits et modalités de gestion en matière de retraite dont il bénéficie

les garanties offertes par l'assurance de la fédération en matière de couverture des dommages corporels auxquels la pratique sportive de haut niveau peut l'exposer

les modalités de son suivi médical

En matière de pratique compétitive :

les modalités de sélection en équipe nationale

les obligations du sportif en équipe nationale, notamment celles liées au comportement et aux règles vestimentaires

L'accompagnement en cas de Maternité (par exemple le décret du 16 octobre 2024 modifie certaines dispositions en lien avec la maternité telle que la possibilité de rester 2 ans (au lieu d'1) sur la même liste après la maternité.

En matière d'éthique sportive et de droit à l'image :

les règles relatives aux droits et obligations et aux conditions d'utilisation par le sportif de son image, ainsi que ses obligations vis-à-vis des partenaires de la fédération

les droits liés à l'exploitation de l'image individuelle du sportif lors des sélections nationales

les modalités d'expression du sportif et de son devoir de réserve en matière de communication et de publicité au regard tant de l'image de la fédération que du sport et de ses valeurs

les règles en matière de paris sportifs et de lutte contre le dopage

La convention est annexée au PPF.

2. PROGRAMMES D'EXCELLENCE & D'ACCESSION

2.1 PROGRAMME D'EXCELLENCE

Le parcours d'excellence sportive doit permettre de disposer de conditions optimales pour amener les athlètes à l'obtention de performances internationales lors des compétitions de référence. Le parcours d'excellence présente un tronc commun aux danses de HN (Break et DL&S), puis se décline spécifiquement pour répondre aux spécificités de chaque discipline.

Le programme d'excellence commun comprend:

Le Pôle France de danses sportives PFDS (en cours de création 2025)

Le but de ce pôle est de dynamiser le projet d'excellence des danses sportives de haut niveau, de rassembler des élites, de permettre une formation intense des jeunes potentiels en proposant une scolarité adaptée, d'inculquer une « culture sportive de haut niveau » à des acteurs élites, danseurs ou coaches.

Le **collectif PFDS** est composé d'athlètes (Breaking et Danses sportives et standards) en formation pour les échéances internationales européennes et mondiales et leurs partenaires. Pour la rentrée 2025 la FFDanse table sur la création administrative du pôle, avec un effectif réduit de danseurs, danseuses âgés entre 12 et 16 ans, si leur scolarité adaptée peut être envisagée par l'éducation nationale, car on note un conflit de calendrier entre les inscriptions académiques et les dates des championnats de France qui permettent de repérer les potentiels élites. La question de l'acculturation des clubs, des coaches et des familles à ce projet doit aussi être prise en compte en parallèle de la volonté fédérale qui, elle, est manifeste.

- **Objectifs sportifs** poursuivis : préparer les FUTURES élites, à partir des top nationaux issus du championnat de France U16 (podium uniquement), aux échéances européennes et mondiales en assurant une formation complète, technique et sportive et en utilisant les ressources du CREPS adossé.
- **L'encadrement** est assuré par un panel des meilleurs coaches nationaux, qui tourneront, et le « quotidien » est coordonné par un coach HN sur place régulièrement. Des contrôles d'honorabilité seront systématiques pour tous les coaches impliqués au titre de la licence.
- **Formations de coaches HN**
Régulièrement la FFDanse proposera des stages de « formation » aux coaches de haut niveau, pour le regrouper et favoriser les échanges entre pairs, et en sollicitant ponctuellement des personnes ressources du CREPS, avec d'autres spécialités (hors techniques, par exemple sur la préparation physique, etc). C'est bien dans le programme d'excellence que ces stages

sont à comprendre, il s'agit de faire monter en compétence l'ensemble des acteurs du break et des danses latines et standards, pas seulement les danseurs.

Le programme d'excellence se décline ensuite différemment en breaking et en danses latines & standards

BREAKING

Programme des Equipes de France

Stages réguliers tous les mois ½ regroupant les meilleurs bboys et bgirls nationaux, et proposant un staff rotatif pour favoriser les échanges entre coaches nationaux de haut niveau.

Stages regroupant les « meilleurs » breakers nationaux en prenant soin de solliciter aussi les talents qui évoluent en dehors des circuits fédéraux. Les stages tournent sur l'ensemble du territoire, en s'adossant à chaque fois à un CREPS. Les effectifs sollicités visent 10bboys et 10 bgirls, de +18, et « invitent » les meilleurs jeunes (8 max, sur 2 journées max) de la structure d'appui locale qui coordonne le stage avec le staff. Dans la mesure où le pôle national sera fonctionnel, les stages pourraient se fixer au CREPS, pour créer des synergies positives avec les jeunes du pôle national de danses sportives.

Concernant les athlètes olympiques, entendre là ceux qui ont participé aux JO de Paris ; certains ont arrêté leur carrière sportive fédérale, d'autres poursuivent. Il s'agit de les intégrer le plus possible au programme d'excellence (Dany est missionné sur la détection des latents en break) ou d'accession (Khalil est conventionné sur une structure d'accession)

DANSES LATINES & STANDARDS ET 10 DANSES

Programme des Equipes de France

Stages réguliers tous les 2 mois ½ regroupant les meilleurs couples nationaux, et proposant un staff regroupant l'ensemble des coaches de HN (identifiés comme étant ceux qui fournissent des couples au PNDS et des couples finalistes aux compétitions de référence). Un resserrement s'impose sur les couples éligibles à ces stages, où il s'agit de favoriser les échanges entre coaches. Ces stages sont organisés le plus possible en lien avec le CREPS support du PNDS

Il s'agira également de veiller à la participation des couples lors des compétitions de référence, en élargissant les critères de sélection, car la progression des couples au ranking international est « lente », pour rappel il a fallu plus de 10 ans de sorties au CE et au CM à Charles-Guillaume et Eléna pour décrocher un titre Européen et certainement mondial cette année.

Le principe de sélection vise donc à résoudre le dilemme entre « couple compétitif à long terme » et « couple d'opportunité » (dont la visée est réduite à long terme et dont le but est de figurer honorablement aux compétitions de référence). Les stages et les entretiens réguliers doivent permettre au staff national de faire cette délicate (parfois) différence...

2.2 LE PROGRAMME D'ACCESSION HAUT NIVEAU

Comme pour le programme d'excellence, le programme d'accession Haut Niveau présente une structure commune aux disciplines de haut niveau, break ou DL&S. Il s'agit de fédérer le haut niveau en s'attachant à :

- repérer des potentiels
- regrouper des élites régionales dans des phases d'entraînement et de confrontations communes
- assurer une formation sportive, technique, physique et un suivi médical
- de croiser les compétences pour dynamiser la formation des danseurs élites
- de former les coachs HN

- **Le programme d'accession**

Le programme d'accession de la FFDanse, vise à accompagner les potentiels danseurs / danseuses vers le plus haut niveau.

Il concerne 2 populations, les U18 et les +18, parce qu'il vise un objectif de détection (12-14 ans pour les juniors, 15-17 ans pour les youth et d'accompagnement des meilleurs potentiels U21 ans pour les adultes).

Il se décline sur le territoire, sur la base de conventions FFDanse, avec des structures qui remplissent des conditions :

- Cadre matériel d'entraînement
- Coachs HN
- Ouverture aux potentiels locaux
- Suivi médical
- Engagement compétitif dans le circuit fédéral
- Formation des potentiels
- Résultats (régionaux, nationaux, internationaux)
- Cadre et organisation de la structure

- **Les structures du PPF**

Le PPF de la FFDanse s'appuie sur la structure Pôle National et les structures d'accession sur l'ensemble du territoire.

Les sites d'accession répartis sur l'ensemble du territoire représenteraient 4 structures pour la première année de lancement de rentrée 2025/2026, pour le breaking (Montpellier, Hennemont +2) et les DL&S (à définir selon les critères par une commission nationale dédiée).

- **Effectifs du PPF**

En parcours d'accession: 30 athlètes maximum (effectif mixte juvénile, junior, youth) sur l'ensemble du territoire, pour chaque famille de danse (Breaking, DL&S). La répartition des catégories d'âge dépend du vivier de chaque territoire. Une attention particulière sera portée sur l'IDF et les territoires ultramarins.

En parcours d'excellence : On envisage progressivement une montée du volume d'athlète jeunes (13-16), de 8 à 20 max sur le Pôle France. Les effectifs des athlètes invités à participer aux regroupements nationaux pour le breaking est d'environ 8 bboy / 8 bgirls, et pour les DL&S 4 couples adultes, 3 U21, 2 U18

- **L'encadrement du PPF**

L'encadrement du PPF est constitué des membres de la Direction Technique Nationale (DTN, Directrice fédérale, DTNA en charge du Haut Niveau, Entraîneurs Nationaux en responsabilité, les acteurs des cellules performance Breaking et DL&S, le médecin fédéral, l'analyste de la performance).

- **Les indicateurs de performance des structures**

Le programme démarrant à la rentrée prochaine, la définition des objectifs et des modalités d'évaluation des structures est en cours et devra s'ajuster.

Indicateurs athlètes

Performances régionales, nationales, internationales des athlètes en structure

Sélections en EDF des athlètes en structure.

Sélections en structures d'excellence

Amélioration du potentiel physique et technique des danseurs engagés

Amélioration des ranking des athlètes

Volume de SHN, d'athlètes participants aux actions collectives de rassemblements, d'entraînement, de stages

Indicateurs structures

Engagement dans le projet fédéral (stages, compétitions, formations)

Actions sportives organisées au sein de la structure

Niveau et nature de l'encadrement des structures

Suivi médical proposé

Services d'optimisation de la performance

Aménagements des emplois du temps scolaire

Conditions et qualités d'entraînement

Diversité des sources de financements

3. DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

3.1 L'accompagnement socioprofessionnel (SSP) des sportifs de haut niveau

Accompagner les sportifs de haut-niveau dans leurs projets de vie représente un engagement qui place la Fédération Française de Danse au cœur d'une responsabilité qui est cruciale dans les activités dansées qui demandent une exigence très forte en termes d'investissements financiers et de temps consacrés précocement à la formation des danseurs. Il s'exprime sous deux axes principaux :

- 1-Offrir la possibilité à tous les sportif désireux de suivre un parcours de haut niveau en danse de ne pas avoir à choisir entre danse et formation scolaire /universitaire /professionnelle
- 2-Accompagner le sportif dans les différentes étapes de son projet de vie (sociale, familiale, professionnelle, académique etc.).

- **Organisation du SSP au sein de la DTN**

- La première condition pour être éligible à un accompagnement socio-professionnel (et plus globalement) est d'être à jour du recensement des situations mis en place par l'Agence sur France.sport.
- Les athlètes en « Cellule Perf », « Radar » puis « Cellule Ambition » sont prioritaires sur l'attribution des aides personnalisées (sous condition détaillées ci-dessous) et sur les dispositifs d'insertion professionnelle (CIP/CAE/Aide à la professionnalisation).

La démarche fédérale d'accompagnement se décline dans un écosystème complexe selon les disciplines dansées. Les orientations professionnelles inhérentes au milieu du break ou des DL&S sont ancrées dans des cultures et des histoires à intégrer. Les finalités professionnelles sont à la fois considérables (professionnalisation des athlètes, artistes, juges ou enseignants) et à la fois embryonnaires car peu structurées. Ces orientations limitent l'engagement des athlètes dans des formations parallèles, ou lorsqu'ils ne les ont pas impactent leur longévité dans l'activité sportive de haut niveau.

La fédération doit être en mesure d'intégrer ces dilemmes pour proposer une démarche qui puisse répondre à l'obligation d'informer sur des dispositifs visant à préparer les sportifs à leur après-carrière en s'y engageant pendant leur parcours sportif. Ce partage d'information est un des dispositifs d'accompagnement à la (potentielle) réussite sportive, affective et sociale de l'athlète.

Notre démarche vise avant tout à être à l'écoute, pour maintenir un dialogue visant à responsabiliser l'athlète sur la nécessité de préparer son avenir tout en assurant les conditions de son épanouissement.

La référente fédérale

La mise en œuvre du suivi socio professionnel est piloté par la responsable du Suivi Socio professionnel de la fédération, Delphine ALTAYRAC, directrice fédérale de la FFDanse qui connaît bien le haut niveau et ses contraintes, les agents de la DTN et de l'encadrement fédéral concerné par la situation de l'athlète.

Le DTN et le président de la FFDanse sont particulièrement sensibles au SSP et peuvent intervenir pour renforcer la référente et la soutenir lors de prises de décision délicate.

Mise en œuvre

Pour renforcer l'efficacité du SSP, des entretiens sont organisés avec les athlètes, pour une meilleure connaissance mutuelle, de l'acteur et du contexte fédéral. Ces entretiens visent à sceller une relation de confiance nécessaire pour construire la relation avec l'athlète.

Cet entretien permet à l'athlète de :

- Bien appréhender l'écosystème dans lequel il va évoluer (ses droits, ses obligations – le sens de la convention signée en début de saison, le règlement intérieur de la structure d'accueil, les éléments liés à son statut d'athlète de haut-niveau -SMR, PSQS)
- Partager avec le RSSP, les facteurs de risques et les facteurs de réussites vis à vis de son ambition sportive

Cet entretien permet au RSSP de :

- Comprendre l'environnement du sportif (familial, social, économique)
- Repérer les facteurs de réussite et de performance sportive

- Appréhender les facteurs de risques
- Construire une feuille de route adaptée pour le SSP.

Tout au long de la carrière, d'autres entretiens peuvent être conduits soit pour évoquer une thématique ou problématique particulière, soit dans le cadre du suivi de l'athlète.

Aides personnalisées (AP)

Des aides personnalisées peuvent être envisagées pour soutenir les SHN, selon des modalités spécifiées en partie dans la convention du SHN. Elles sont déclenchées par la référente SSP, avec l'avis du DTN selon des modalités fixées par l'ANS et la fédération. Elles visent à soutenir les SHN. Les modalités d'attribution des AP ne sont pas systématiques et ne reposent volontairement pas sur un tableau critérié, la volonté étant de répondre à des situations singulières qui impactent la vie des SHN engagés dans le projet fédéral (situations sociales, rapport aux structures, situations familiales, besoins spécifiques de déplacement, de soutien ...).

Les attributions sont accordées après tenue de réunions dédiées impliquant le DTN et la référente du SSP qui est également en charge de la complétude des informations relatives au portail de suivi quotidien du sportif (PSQS).

- **Modalités des versements des aides personnalisées**

Le dispositif des Aides Personnalisées permet de soutenir financièrement les athlètes inscrits sur la liste des sportifs de haut-niveau du Ministère chargé des sports (Elite, Senior, Relève, Reconversion). Ces aides sont attribuées par l'Agence Nationale du Sport, opérateur du Ministère des Sports, qui alloue une enveloppe annuelle à la fédération. La fédération répartit les aides personnalisées pour un soutien prioritaire vers les meilleurs athlètes et qui sont engagés dans le projet fédéral.

Les aides personnalisées sont des aides financières attribuées par l'Agence nationale du Sport aux fédérations à destination des sportifs inscrits sur les listes de haut niveau Elite, Senior, Relève, Reconversion.

Le montant global de l'enveloppe est décidé chaque année et l'utilisation répond au cadre défini par l'Agence Nationale du sport et transmis aux fédérations.

Le montant des aides personnalisées versé à chaque sportif est décidé par le Directeur Technique National selon des critères bien définis et propres à chaque fédération et sont versées dans le respect d'une procédure et d'un calendrier de versement fixés par l'Agence.

Elles sont plafonnées :

A 15 K€/an toutes rubriques confondues pour les athlètes hors Cellule Perf

Pour les athlètes, le calcul se fera dans la limite de l'atteinte du seuil de 40 K€ de ressources/an (les revenus pris en compte sont les suivants : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats...)

Les aides personnalisées sont orientées sur le volet socio-professionnel et sont réparties selon les rubriques suivantes :

Aides sociales :

Elles sont accordées aux SHN listés rencontrant des difficultés importantes directement liées à leur situation sociale.

*Sont ainsi éligibles aux aides sociales les sportifs dont le cumul de ressources annuelles est **inférieur à 40 K€ brut par an**. Les revenus pris en compte sont les suivants : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats...*

Frais de formation :

Les aides à la formation sont accordées aux sportifs qui présentent un projet de formation ou de reconversion à la Direction Technique et sous garantie de la réalisation de la formation. Sauf exception la prise en charge maximale est de 80%.

Pour percevoir l'aide à la formation les athlètes doivent fournir une facture à la fédération.

Manque à Gagner Sportif :

Le Manque à Gagner Sportif peut être versé en compensation de jours de congés sans solde posés pour participer à des stages ou à des compétitions sous réserve de validation par la fédération.

Pour percevoir le Manque à Gagner Sportif les athlètes doivent fournir un justificatif à la fédération.

Frais de parentalité :

Afin de mieux intégrer le parcours de vie des sportifs et la question de la parentalité, l'Agence nationale du Sport a mis en place depuis 2023 la possibilité d'être accompagné sur des aides à la parentalité. Cela s'adresse aux sportifs (hommes ou femmes) concernés par une situation exceptionnelle liée à une compétition ou un stage validé par la fédération nécessitant une modification de l'organisation du mode de garde de l'athlète, le dispositif n'ayant pas vocation à se substituer aux dispositifs de droit commun.

Les sportifs qui souhaitent bénéficier de cette aide doivent en faire la demande à la Direction Technique Nationale qui en validera l'éligibilité et le montant avec l'Agence.

Pour percevoir l'aide à la parentalité les athlètes doivent fournir des justificatifs à la fédération.

A noter que le décret n°2024 -939 du 16 octobre 2024 a modifié certains critères dont un lié à la maternité :

- Possibilité de rester 2 ans (au lieu d'1) sur la même liste après une maternité
- Éligibilité à la liste Reconversion passée de 4 à 3 ans dont 2 en liste Senior, Elite ou participation aux Jeux Olympiques ou Paralympiques
- Liste Reconversion portée à 6 ans maximum

L'attribution d'aides personnalisées est conditionnée également par un niveau de performance et des résultats obtenus par le SHN. Le versement des aides personnalisées ne saurait constituer un droit acquis pour tous les sportifs listés.

• Modalités d'accompagnement à la reconversion

Après accord du DTN, un accompagnement peut être proposé dans le cadre des études ou d'activités professionnelles, post-carrière des SHN.

L'accès à la liste Reconversion est réservé aux athlètes qui ont été Élite ou 3 ans sur liste SHN dont au moins 2 années en senior ou, par dérogation, qui ont représenté la France lors des jeux olympiques et paralympiques. Le nombre maximum d'années sur liste reconversion est porté à 6 ans au lieu de 5 ;

3.2 SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE • Périmètre de la SMR

Le suivi médical des SHN intervient alors qu'ils s'entraînent dans des clubs disséminés sur l'ensemble du territoire, ce qui pose des interrogation sur l'organisation de l'ensemble du dispositif. La surveillance médicale devra nécessairement se faire à distance. Nous pourrions à ce titre nous appuyer sur le médecin référent participant au suivi des SHN et à la commission

médicale de la FFDanse. La liste des examens requis est définie par le médecin référent puis arrêtée par la commission médicale de la FFDanse.

• Modalités de réalisation et de contrôle de la surveillance médicale réglementaire (SMR)

**Examens médicaux obligatoires à réaliser dans les deux mois suivant la première inscription sur la liste des SHN pour toutes les catégories et annuellement lors des inscriptions suivantes :*

1) Examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :

- un **examen clinique avec interrogatoire et examen physique** selon les recommandations de la Société Française de Médecine du Sport et de l'Exercice

- un bilan **diététique** et des conseils nutritionnels

- un bilan **psychologique** visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive *la recherche indirecte d'un état de surentrainement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la SFMES*

"A la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologiques et diététiques mentionnées au 1) peuvent être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien."

2) Un **électrocardiogramme de repos** (à faire réaliser chez un cardiologue du sport ou un médecin du sport)

3) Une **échographie transthoracique de repos** une seule fois dans sa carrière (si réalisée avant

18 ans refaire entre 18 et 20 ans, à faire réaliser chez un cardiologue du sport)

4) Un **bilan sanguin** et une **analyse d'urines**

5) Un **bilan dentaire**

* **ATTENTION:** Il n'y aura pas d'envoi postal, les documents doivent être scannés sur la plateforme sécurisée Askamon (accès direct sur le site: <https://askamon.com/askamon-web/>), vos identifiants, si vous ne les avez pas encore vous seront fournis par Delphine Altayrac (daltayrac@ffdanse.fr).

* pièces à scanner:

-les comptes rendus d'examens médicaux de tous les spécialistes consultés (médecin du sport, dentiste, cardiologue)

-l'électrocardiogramme (+/- échographie si vous en avez passée une cette saison)

-les différents questionnaires (le questionnaire préalable à la visite du médecin du sport, le questionnaire de surentrainement, les questionnaires diététiques et psychologiques)

-la copie des résultats d'analyses sanguines si elle vous a été envoyée

-la grille des honoraires que vous avez eu à régler

Les résultats de ces examens sont transmis au médecin fédéral ainsi qu'au sportif ou son tuteur légal s'il s'agit d'un mineur.

Aux termes de l'article L. 221-13-1 du code du sport, une sportive de haut niveau inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 conserve le bénéfice des droits inhérents à cette qualité, définis par le présent code, pendant une durée d'un an à compter de la date de la constatation médicale de son état de grossesse.

3.3. FORMATION SPORTIVE ET CITOYENNE DES SPORTIFS

Devenir un sportif listé est une première étape importante du parcours vers le sport de haut niveau. Au-delà d'une excellente préparation sportive, la réalisation de hautes performances nécessite de maîtriser son environnement sportif, social et personnel.

Une sensibilisation « Sportive & Citoyenne » est organisée par la FFDanse, elle vise à informer les SHN ou les jeunes souhaitant accéder au haut niveau sur différentes thématiques :

- La bienveillance dans le sport : prévention des incivilités, des violences et des discriminations
- La prévention du dopage et la connaissance de la réglementation anti-dopage
- Une sensibilisation à la communication sur les réseaux sociaux
- Une sensibilisation au jugement et au respect des juges

Cette sensibilisation est distillée lors des stages et regroupements HN et équipe de France, elle est assurée conjointement par les coaches et les cadres de la FFDanse.

3.4. SPECIFICITE DE LA PERFORMANCE DE LA SPORTIVE

L'entraînement des sportives de haut niveau demande une attention particulière pour répondre à des besoins spécifiques. La FFDanse propose des actions dans ce sens afin de mieux accompagner les potentiels féminins.

- **Formation et Sensibilisation** : Organiser des sessions de formation et de sensibilisation pour les entraîneurs et les cadres de la fédération sur les particularités de la performance des femmes dans le sport.
- **Suivi Médical Spécifique** : Mettre en place un suivi médical spécifique pour les sportives, incluant des bilans diététiques, psychologiques et des conseils nutritionnels adaptés aux besoins des femmes
- Mise en place d'au moins une session d'information, lors des regroupements des équipes de France adultes ou U16 à destination des athlètes féminine, sur les spécificités de l'entraînement de haut niveau pour les femmes. Sollicitation des compétences des CREPS qui sont les lieux d'accueil des stages, échanges avec et entre les sportives sur leurs besoins spécifiques.
- **Aides Personnalisées** : Accorder des aides personnalisées aux sportives pour les soutenir dans leur parcours, notamment en cas de maternité. Le décret du 16 octobre 2024 permet de rester deux ans sur la liste des sportifs de haut niveau après une maternité

3.5 DIMENSION DE LA SANTE MENTALE.

Le sport de haut niveau demande un engagement très fort, au détriment parfois d'une vie sociale ouverte et équilibrée. La recherche de l'excellence peut parfois générer aussi un sentiment de frustration. Ces risques doivent être accompagnés, c'est pourquoi la FFDanse propose des actions spécifiques destinées à les prévenir.

- **Suivi Médical Réglementaire** : Mise en place d'un suivi médical régulier pour les sportifs de haut niveau, incluant des bilans psychologiques visant à dépister des difficultés psychologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive. Cela permet de détecter et de déceler les problèmes de santé mentale avant qu'ils ne deviennent trop graves
- **Formation et Sensibilisation** : Organisation des sessions de sensibilisation pour les sportifs et les équipes d'encadrement sur les questions touchant à la santé mentale : information sur les états dépressifs post compétition ou échecs, les questions d'emprises d'entraîneurs, la prévention des incivilités, des violences et des discriminations. Cela inclut également une sensibilisation à la communication sur les réseaux sociaux et au respect des juges
- **Aides Personnalisées** : Accorder des aides personnalisées aux sportifs rencontrant des difficultés importantes directement liées à leur situation

sociale. Ces aides peuvent viser à préserver la vie sociale du sportif et inclure des frais de formation, des compensations.

- **Suivi Socio-Professionnel** : l'accompagnement des sportifs dans les différentes étapes de leur projet de vie (sociale, familiale, professionnelle, académique) est une des missions du référents soico-pro, pour leur permettre de concilier leur carrière sportive avec leurs autres engagements. Cela inclut des entretiens réguliers pour comprendre l'environnement du sportif et construire une feuille de route adaptée pour le suivi socio-professionnel